



**Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Publié le : 03/06/2026

URB.26.08.A58

OBJET : Commune de Devecey – Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme –
Enquête publique

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) ;
Vu l'article L. 5215-20 du Code général des collectivités territoriales donnant
compétence à Grand Besançon Métropole en matière de plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2019
approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Devecey ;
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R.
123-1 et suivants ;
Vu la décision N° E26000018/ 25 en date du 31 mars 2026 de Monsieur le
Président du Tribunal Administratif de Besançon portant désignation d'un
commissaire-enquêteur ;
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est engagé une procédure de modification n°1 du plan local
d'urbanisme (PLU) de la commune de Devecey. Cette modification aura pour objet
les éléments suivants :

- la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°7 «
secteur Gare » (zone UB2 du PLU) pour l'implantation d'un terrain familial locatif à
destination des gens du voyage ;
- la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°3 «
Bassots-Criantes » (zone 1AU3 du PLU) ;
- la suppression de l'emplacement réservé n°3 « création d'un cheminement » dont
la commune est le bénéficiaire.

Le projet de modification a fait l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de
l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation
environnementale en date du 20/04/2026, conformément à l'article R. 104-33 du
code de l'urbanisme.

Il a été notifié aux personnes publiques associées, en date du 20 mars 2026,
conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme.

Article 2 : En application de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme, il est
procédé à une enquête publique pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme
(PLU) de la commune de Devecey pour une durée de 36 jours consécutifs soit :



du jeudi 25 juin à 9h au jeudi 30 juillet 2026 à 17h inclus.

Article 3 : A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil communautaire délibèrera pour approuver le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Article 4 : Monsieur le Président du Tribunal Administratif a désigné Madame Christine BIDOYEN-WENGER en qualité de commissaire-enquêteur

Article 5 : Le dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

→ en mairie de Devecey – 5 rue du village – 25870 Devecey – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier de modification sera également consultable dans les locaux de Grand Besançon Métropole – Mission PLUi (2 rue Mégevand – 25000 Besançon) – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête en Mairie de Devecey ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

**Commune de Devecey– Madame le commissaire-enquêteur
Enquête publique – Modification n°1 du PLU
5 rue du village – 25870 Devecey**

Article 6 : Un avis destiné à l'information du public sera publié par Grand Besançon Métropole en caractères apparents au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique, et pendant les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département (Est Républicain et Terre de Chez Nous).

Article 7 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- **en mairie de Devecey, 5 rue du village –25870 Devecey :**
 - o **Le jeudi 25 juin 2026 de 09h00 à 12h00 ;**
 - o **Le samedi 04 juillet 2026 de 09h à 12h00 ;**
 - o **Le mercredi 08 juillet 2026 de 13h 30 à 16h30 ;**
 - o **Le jeudi 30 juillet 2026 de 14h à 17h00.**

Article 8 : Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/modif-1-plu-devecey>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

modif-1-plu-devecey@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Devecey et consultables en ligne.

Article 9 : A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de Madame le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Devecey, dans les locaux de Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, aux jours



et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet dédié à l'enquête publique accessible à l'adresse internet sus-indiquée pendant une durée d'un an.

Article 10 : Toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée à, Madame Ahou Béatrice YAO, chargée de projet, Direction Urbanisme planification de Grand Besançon Métropole, au 03.81.87.82.88 ou par mail plui@grandbesancon.fr.

Article 11 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Devecey et au siège de Grand Besançon Métropole, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon pendant une durée minimale d'un mois.

Article 12 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 13 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Article 14 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de Grand Besançon Métropole,
- adressé en Préfecture.

Besançon, le

03 JUN 2026

Le Président

Ludovic FAGAUT

Date de début d'affichage :

Date de fin d'affichage :

